



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le jeudi 5 février 2026,

**NOUVELLE LOI DUPLOMB ET SUSPENSION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES (SAGE) VILAINE :**

UN SIGNAL DANGEREUX POUR LA PROTECTION DE L'EAU

SYLVIE ROBERT

—————
SÉNATRICE
D'ILLE-ET-VILAINE

—————
VICE-PRÉSIDENTE
DU SÉNAT

—————
MEMBRE DE LA
COMMISSION CULTURE,
ÉDUCATION ET
COMMUNICATION

Le retour au Sénat d'une nouvelle proposition de loi dite « Duplomb », visant à réintroduire des pesticides aujourd'hui interdits, marque un recul environnemental préoccupant. Ce retour intervient alors même que les territoires sont engagés, parfois depuis plusieurs années, dans des démarches exigeantes et démocratiques pour protéger durablement la ressource en eau.

Dans ce contexte, la suspension des travaux de la Commission locale de l'eau (CLE) du bassin de la Vilaine, consécutive à l'annonce par le Gouvernement d'un moratoire sur les décisions relatives à la politique de l'eau, suscite une vive inquiétude.

Après quatre années de concertation, associant élus locaux, représentants du monde agricole, associations, usagers, scientifiques et services de l'État, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vilaine est aujourd'hui arrivé à un point d'aboutissement. Interrompre ce processus à quelques jours d'un vote attendu constitue une remise en cause grave du dialogue démocratique local.

Alors que 92 % des eaux du bassin de la Vilaine sont dégradées, et que seulement 3 % des masses d'eau en Ille-et-Vilaine atteignent un bon état écologique, la suspension des débats revient à différer des décisions pourtant indispensables à la protection de la ressource, à la santé publique et à la responsabilité envers les générations futures.

Les mesures aujourd'hui contestées, notamment l'encadrement de l'usage de certains produits phytosanitaires sur des zones de captage sensibles, ne concernent qu'une part très limitée des surfaces agricoles et sont le fruit d'un diagnostic partagé, auquel les représentants agricoles ont pleinement contribué. Des mesures d'accompagnement techniques et financières ont d'ailleurs été prévues pour les exploitations concernées.



Le télescopage entre le retour de cette proposition de loi remettant en cause des interdictions de pesticides et le blocage de démarches locales fondées sur la concertation envoie un signal contradictoire et dangereux, source de tensions. D'un côté, on freine des politiques territoriales de protection de l'eau, et plus globalement des politiques écologiques, protectrices de l'environnement, de la biodiversité et de notre habitat commun ; de l'autre, on rouvre la porte à des substances dont la dangerosité est établie et largement contestée.

Comme l'ont souligné de nombreux élus locaux et plusieurs parlementaires d'Ille-et-Vilaine, ce moratoire ne peut être considéré comme une simple pause. Il constitue un renoncement politique, qui fragilise à la fois la gouvernance de l'eau et la capacité collective à répondre à l'urgence écologique.

Le Gouvernement doit permettre la reprise des travaux de la CLE, garantir la sécurité et la sérénité des débats, et respecter le processus démocratique local, conduit dans le strict cadre du Code de l'environnement.

La protection de l'eau, bien commun essentiel, ne peut être sacrifiée ni aux tensions conjoncturelles ni à des logiques de court terme.
On ne protège pas l'eau en suspendant la démocratie locale, ni en réintroduisant des pesticides interdits.